

Eneco Toit Solaire

Carte tarifaire novembre 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge aux particuliers en Belgique.



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE				
(€ / an)				
60,00				



CONSOMMATION (€cent / kWh)				
Compteur simple	Compteu	Compteur excl. nuit		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
23,72	26,81	21,22	21,22	

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIES NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(montants verses a votre gestionnaire de reseau)							
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent / kWh)				Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	7,21	7,57	5,78	5,05	4,38	26,70	67,43
AIESH	11,83	12,18	7,86	6,73	4,38	18,22	86,35
FLUVIUS (GASELWEST)	14,99	14,99	11,65	7,24	2,95	13,64	112,42
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	9,99	9,99	7,67	4,97	2,75	13,64	79,28
FLUVIUS (IMEWO)	11,70	11,70	8,91	5,86	2,87	13,64	90,45
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	9,04	9,04	7,23	4,53	2,58	13,64	72,25
FLUVIUS (INFRAX WEST)	9,62	9,62	7,42	4,84	2,60	13,64	76,04
FLUVIUS (INTERGEM)	11,05	11,05	8,55	5,48	2,80	13,64	86,25
FLUVIUS (IVEKA)	13,20	13,20	10,51	6,22	2,87	13,64	98,99
FLUVIUS (IVERLEK)	11,99	11,99	9,18	5,96	2,76	13,64	91,84
ORES (Brabant Wallon)	9,59	10,20	5,70	4,59	4,38	15,80	79,23
ORES (Est)	12,98	13,86	7,83	6,27	4,38	15,80	99,39
ORES (Hainaut électricité)	10,63	11,22	6,95	5,85	4,38	15,80	85,47
ORES (Luxembourg)	11,38	12,13	6,77	5,39	4,38	15,80	90,29
ORES (Mouscron)	9,75	10,37	5,95	4,81	4,38	15,80	79,67
ORES (Namur)	11,14	11,83	6,75	5,49	4,38	15,80	88,16
ORES (Verviers)	13,02	13,80	8,24	6,82	4,38	15,80	98,78
FLUVIUS (PBE)	10,52	10,52	7,98	5,77	2,81	13,64	83,21
REGIE DE WAVRE	11,63	12,28	9,69	9,69	4,38	21,19	90,75
SIBELGA(*)	8,52	8,52	6,22	6,22	1,46	12,41	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	12,35	12,35	9,54	6,20	2,96	13,64	95,58
TECTEO	9,88	11,07	5,89	5,08	4,38	27,55	77,06

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Ce produit est offert uniquement aux clients disposant d'une installation de production locale (maximum 10kVA), qui produit de l'électricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclut un accord pour la formiture d'électricité. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris c'dessus sont les demiers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion bassetension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaltaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Des la deuxième année, la redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture. Si le client possède une installation de production locale en Flandres d'une capacité maximale de 10 kVA et s'il possède un compteur numérique, la consommation d'énergie et l'injection d'énergie seront dorénavant facturées sé

- (*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 31,74 €/an; KVA > 13KVA 36,45 €/an. (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.
- (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012111 pour la Belgique. / Valable du 1er novembre 2021 au 30 novembre 2021 inclus. / BC_032_012111_FR_ENECO_POWER_SOLAR

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ
(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (€cent / kWh)	
AIEG	0,2331	0,3474	
AIESH	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (GASELWEST)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (IMEWO)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (INFRAX WEST)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (INTERGEM)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (IVEKA)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (IVERLEK)	0,2331	0,3474	
ORES (Brabant Wallon)	0,2331	0,3474	
ORES (Est)	0,2331	0,3474	
ORES (Hainaut électricité)	0,2331	0,3474	
ORES (Luxembourg)	0,2331	0,3474	
ORES (Mouscron)	0,2331	0,3474	
ORES (Namur)	0,2331	0,3474	
ORES (Verviers)	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (PBE)	0,2331	0,3474	
REGIE DE WAVRE	0,2331	0,3474	
SIBELGA	0,2331	0,3474	
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,2331	0,3474	
TECTEO	0,2331	0,3474	

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh)

0,075

Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (€ / mois)			
	Tension basse	Tension moyenne	
Tarif standard (domicilié)	0,43	155,51	
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51	
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00	
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	2,89		
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	3,41		
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,22		

Taxe OSP (obligations de service public),

0,00

12.34

19,75

24,68

37,03

49,37

98,74

160,45

uniquement pour Bruxelles (€ / an)

> 1,44 kVA et <= 6 kVA

> 6 kVA et <= 9.6 kVA

> 9 kVA et <= 13 kVA

> 13 kVA et <= 18 kVA

> 18 kVA et <= 36 kVA

> 36 kVA et <= 56 kVA

> 56 kVA et <= 100 kVA

<= 1,44 kVA



Eneco Toit Solaire

Carte tarifaire novembre 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge aux particuliers en Belgique.



Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

Prix de l'énergie

COMMERCIALISATION LIMITÉE DE L'INJECTION

REDEVANCE		CONSOMMATION (€cent / kWh)			
FIXE (€ / an)	+	Compteur simple Compteu		ur double	
(6 / 6.1)			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
		PRÉLÈVEMENT			
Voir prélèvement		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	
		INJECTION			
		9,78	11,36	6,21	

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix d'injection sont fixes pendant la première année. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

Carte tarifaire version 012111 pour la Belgique. / Valable du 1er novembre 2021 au 30 novembre 2021 inclus. / BC_032_012111_FR_ENECO_POWER_SOLAR